



fiche risques
Salariés



le risque chimique



le risque chimique - définition

1 Qu'est-ce qu'un agent chimique dangereux ?

Il s'agit de toute substance chimique classée comme dangereuse, mais aussi de toute substance non classée qui peut cependant présenter un risque pour la santé ou la sécurité des personnes. Certains composés, comme les fumées de soudage ou les poussières de bois, peuvent, par leur forme physique, représenter un danger pour la santé.

2 Qui est concerné ?

Tout travailleur en contact avec des agents chimiques dangereux. Les produits chimiques se trouvent dans des secteurs variés tels que la mécanique et la carrosserie, le nettoyage et l'entretien, en laboratoire, à l'hôpital, etc.

Les principales voies d'exposition

respiratoire

par inhalation de poussières, fumées, aérosols, liquides, vapeurs ou gaz

oculaire

par contact avec les yeux (éclaboussures, frottement avec mains souillées)

cutanée

par contact direct accidentel ou non avec la peau, par projection ou éclaboussure

digestive

par ingestion accidentelle (consommation d'aliments contaminés par des mains souillées, déglutition de particules inhalées)

3 Quels sont les principaux risques pour la santé ?

Les risques varient selon les produits.

Toxicité aiguë

Effets immédiats

- crise d'asthme, asphyxie
- brûlures cutanées, oculaires et digestives
- nausées, vertiges, malaises, vomissements
- perte de connaissance, coma
- décès
- troubles respiratoires brusques

Toxicité chronique

Effets à long terme liés à l'exposition répétée et à faible dose

- allergies (ex : asthme, eczéma) et irritations pulmonaires et cutanées
- atteinte des reins et du foie
- troubles de la reproduction : fausse couche, malformation foetale, stérilité
- troubles de la mémoire
- cancers (ils apparaissent longtemps après le début de l'exposition et le plus souvent après la cessation de l'activité)





comment se protéger ?

4 Décoder les étiquettes

L'information se trouve sur l'étiquette et dans la fiche de données de sécurité du produit : les pictogrammes et les mentions de danger indiquent les risques (ex : H 301 toxique par ingestion). Il est impératif de les connaître.

Attention, chaque produit a des conditions d'utilisation à respecter, inscrites dans la fiche de données de sécurité. Il faut être attentifs aux pictogrammes de danger.

								
J'explose	Je flambe	Je fais flamber	Je suis sous pression	Je ronge	Je tue	J'altère la santé et la couche d'ozone	Je nuis gravement à la santé	Je pollue

Exemple : qu'est-ce qu'un produit cancérigène, mutagène et reprotoxique (CMR) ?

Les risques CMR sont indiqués par le pictogramme ci-contre.

Attention, il doit être accompagné des mentions de danger suivantes :

- **peut causer le cancer** (H350) – susceptible de provoquer le cancer (H351)
- **peut causer des altérations génétiques héréditaires** (H340) – susceptible d'induire des anomalies génétiques (H341)
- **peut altérer la fertilité, risque pendant la grossesse de malformation chez l'enfant à naître** (H360) – susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (H361) – peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel (H362)




5 Les principales mesures de prévention

L'employeur est tenu d'évaluer ce risque dans le Document Unique et d'informer les salariés sur les dangers liés aux agents chimiques utilisés.

Protections collectives

- supprimer ou remplacer les produits dangereux par des produits moins ou pas dangereux
- installer une ventilation générale et/ou une aspiration à la source
- reproduire l'étiquette du produit sur le nouveau flacon en cas de reconditionnement
- déposer les chiffons imbibés de produits dans des containers hermétiques
- respecter les consignes de stockage et les incompatibilités entre produits


La femme enceinte, allaitante ou en projet de grossesse doit consulter son médecin du travail



comment se protéger ?

Protections collectives

Mise à disposition d'équipements de protection individuelle adaptés aux risques en dernier recours :

- gants spécifiques, bottes, tablier, combinaison
- masque antiparticules (produits CMR = FFP3) ou à cartouche (filtres anti-gaz et vapeur)
- un masque réutilisable doit être rangé dans un étui à l'abri de la poussière
- lunettes de protection ou visière

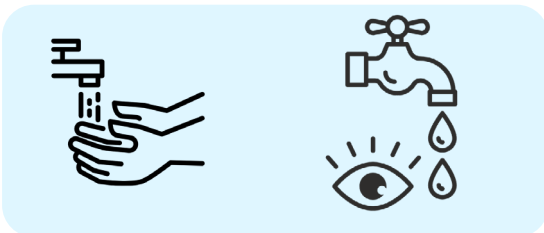
Mesures d'hygiène associées

- mise à disposition d'un point d'eau pour le lavage des mains et de savon
- essuie-mains à usage unique
- interdiction de manger, boire ou fumer sur les zones à risque

**Ne pas boire, fumer,
ni manger au poste de
travail !**

6 Conduite à tenir en cas d'accident (premiers secours)

Cutanée et oculaire



rincer à l'eau potable
pendant 10 minutes !

- projection sur la peau : retirer les vêtements souillés et rincer abondamment à l'eau tiède
- projection dans les yeux : rincer immédiatement avec de l'eau ou une solution oculaire stérile pendant 10 min, en gardant les paupières ouvertes

Respiratoire

amener la victime à l'air libre, la mettre au repos, consulter un médecin

Digestive

ne rien faire et appeler les secours (**ne pas faire vomir !**)



Noter le nom du produit
et ses composants pour
l'indiquer aux secours

Contactez les secours

En cas d'intoxication et/ou de signes de gravité, contacter le 15 (SAMU), le 18 (pompiers) ou le 112 (numéro d'urgence européen) si nécessaire
Appeler le centre antipoison (Île-de-France 01 40 05 48 48)



VOTRE SANTÉ, VOTRE PRIORITÉ

Prevlink

80 rue de Clichy - 75009 Paris

